

**NOUVEAUTE : Recyclage exceptionnel des premiers secours**

**Depuis fin 2011, le programme et le titre, devenu PSEM 1, ont changé. Les titulaires doivent recycler leurs titre et connaissances.**

Les rares titulaires du seul titre de 1ers secours (donc limités à 20 milles) doivent savoir qu'ils doivent le recycler exceptionnellement pour intégrer le changement du contenu de son programme intervenu dans l'arrêté de juin 2011 (voir téléchargements dans l'accès privé : L'arrêté du 29 juin 2011 et le courrier de la DDTM de Nice aux armateurs).

De même, les titulaires du Médical II ou III qui n'auraient pas recyclé leur titre dans les délais, donc considérés comme titulaires du seul Médical I, doivent recycler impérativement ce titre Médical I s'ils naviguent non accompagnés de personnels à jour de ce ou ces titres de formation médicale.

Au plan pratique, si vous revalidez votre EM II ou EM III, vous revalidere en même temps l'EM I.

Mais si vous n'avez que l'EM I depuis avant juin 2011, vous devez le revalider.

**A BON ENTENDEUR !!!**